

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## 1. Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une assemblée qui réunit des enfants des classes de CM1 et CM2. Il est composé de 9 jeunes Conseillers élus (par leurs camarades des classes de CE2, CM1 et CM2). Les élections ont lieu tous les ans dans l'école élémentaire de MILHAUD.

Le CMJ est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes Milhautois.

## 2. Pourquoi un Conseil Municipal pour Jeunes (CMJ) ?

Le Conseil Municipal répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Le CMJ a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de Milhaud.

## 3. Quel est le rôle du CMJ ?

- L'accompagnement des enfants dans leur rôle de futurs citoyens.
- L'émergence de projets et leur réalisation.
- La découverte des institutions locale.
- La création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats.
- L'identification des besoins et des souhaits des enfants.
- La responsabilisation des enfants.
- D'être le représentant de ses électeurs.

## 4. Comment fonctionne le CMJ ?

Le mandat des jeunes conseillers est d'un an. Ils sont tenus d'observer un certain nombre de règles communes, c'est pourquoi ils adopteront un règlement intérieur. Dans le cadre de ce mandat, l'activité du Conseil Municipal des Jeunes s'organise ainsi :

**a. Le travail en commission :** les élus se réunissent environ une fois par période (de vacances à vacances) pour travailler sur les projets. Ces commissions sont déterminées lors de la première séance de travail des conseillers.

**b. Les conseils municipaux :** il y en a entre deux chaque année. Elles sont publiques et se déroulent en présence de Mr le Maire. Elles ont respectivement pour objet, pour la première (décembre), l'installation du CMJ avec la remise des écharpes de conseiller. Pour la dernière, elle fait l'objet d'une présentation des projets des commissions à Mr le Maire qui seront menés.

## 5. Calendrier du Conseil Municipal des Jeunes

**Première semaine d'octobre :** Intervention des professeurs, de l'agent référent et des élues auprès des élèves. Remise de la carte électorale. Possible visite de la mairie et la salle du conseil municipale.

**A partir de la deuxième semaine d'octobre :** Restitution des dossiers de candidature à la préfecture des jeunes Milhautois. (tenue par un animateur lors de la récréation)

**Première semaine de novembre :** Dépôt des candidatures (Affiche + Programme)

**De la deuxième semaine de novembre à fin novembre :** Campagne officiel. Panneaux d'affichage dans la ville, passage des candidats dans les classes de CE2, CM1 et CM2.

**Deuxième semaine de décembre :** Elections au centre socio culturel.

**Dernier mardi avant les vacances de Noël :** Installation du CMJ en salle du conseil municipal, réunion publique. Remise des écharpes.

**De janvier à mai :** Des commissions pour mettre en place les projets.

**Mois de juin :** Conseil municipal.